



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS



# Rapport 2022

## Dossier de presse

### EMBARGO

---

Respectez la date de publication :  
Ne pas publier ou radiodiffuser avant  
le jeudi 9 mars 2023, à 11 heures (HEC)

---

### ATTENTION







Pour information seulement — document sans caractère officiel

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

La disponibilité à des fins médicales et scientifiques des substances placées sous contrôle international reste inéquitable et, dans beaucoup d'endroits, insuffisante. Pour aider les États Membres à l'améliorer, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a publié un supplément spécial à son Rapport annuel pour 2022 intitulé *En matière de santé, personne ne doit être laissé pour compte : progrès réalisés s'agissant d'assurer un accès adéquat aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques*. Il y examine la situation sur la base des informations que lui ont communiquées les États Membres et la société civile, y cerne les obstacles existants et y formule des recommandations, notamment quant à la manière d'assurer la disponibilité de ces substances en cas d'urgence.



Dans le chapitre thématique de son rapport annuel pour 2022, l'OICS analyse la tendance à légaliser l'usage non médical du cannabis. Il passe en revue les différentes politiques suivies du point de vue des conventions relatives au contrôle des drogues. Il constate que la légalisation de l'offre et de l'usage du cannabis à des fins non médicales ni scientifiques est contraire aux dispositions des conventions. Le régime des conventions offre une grande souplesse aux États s'agissant de protéger les jeunes, d'améliorer la santé publique, d'éviter les incarcérations inutiles et de lutter contre les marchés illicites et la criminalité organisée qui y est associée. Il repose sur le principe de proportionnalité et sur le principe selon lequel il importe de mettre en place de meilleurs programmes de prévention et de traitement et de lutter contre la criminalité organisée par des mesures de prévention sociale et de détection et de répression des infractions. Les faits tendent à montrer que la légalisation du cannabis ne dissuade pas les jeunes d'en faire usage, et que les marchés illicites résistent. L'OICS est particulièrement préoccupé par l'expansion de l'industrie du cannabis, qui commercialise ses produits de façon à séduire les jeunes, et par la minimisation des dommages liés à l'usage de produits très puissants.

Dans son rapport, l'OICS examine aussi l'explosion, au niveau mondial, de la production et du trafic illicites de cocaïne et la menace croissante que constituent pour la santé publique la disponibilité accrue de cette substance et son degré élevé de pureté.

L'OICS reste préoccupé par la culture à grande échelle du pavot et la production d'opium en Afghanistan, où il est urgent d'améliorer la prévention et le traitement de toutes les personnes qui prennent des drogues, en particulier des femmes. Il attire l'attention sur l'importance que revêt l'offre d'un traitement et d'un soutien en matière de santé mentale, y compris en situation d'urgence.

Dans son rapport sur les précurseurs pour 2022, l'OICS fait des recommandations visant à améliorer le contrôle des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues et à lutter contre la prolifération des précurseurs de synthèse sur mesure, non soumis à contrôle.



ORGANE INTERNATIONAL  
DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS  
**Rapport 2022**

**EMBARGO**

Respectez la date de publication :  
Ne pas publier ou radiodiffuser avant  
le jeudi 9 mars 2023, à 11 heures (HEC)



Pour information seulement — document sans caractère officiel

Donner suite aux recommandations figurant dans les publications de l'OICS pour 2022, c'est contribuer non seulement à la bonne application des conventions relatives au contrôle des drogues, mais aussi à la réalisation des objectifs de développement durable. L'OICS aide les gouvernements à y parvenir par son projet « INCB Learning », son Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) et d'autres outils, tels que le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), qui facilite l'échange d'informations entre pays. Au moment où la communauté internationale s'efforce de rattraper le retard pris dans la mise en œuvre du Programme 2030 après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et sur fond d'urgences humanitaires, l'application de ces conventions est essentielle pour préserver la santé et le bien-être de l'humanité.

La Présidente de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

**Jagjit Pavadia**



**United Nations**  
Information Service Vienna

Centre international de Vienne, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche)  
UNIS Téléphone: (+43-1) 26060-4949 Internet: [www.unis.unvienna.org](http://www.unis.unvienna.org)  
OICS Téléphone: (+43-1) 26060-4163 Internet: [www.incb.org](http://www.incb.org)



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **LA LÉGALISATION DE L'USAGE NON MÉDICAL DU CANNABIS FAIT CROÎTRE LA CONSOMMATION ET LES PROBLÈMES DE SANTÉ, SANS RÉDUIRE L'ACTIVITÉ CRIMINELLE**

Selon le rapport annuel de l'OICS, il semble que la légalisation du cannabis se traduise par une consommation accrue, en particulier chez les jeunes, et une moindre perception du risque encouru, sans pour autant réduire l'activité criminelle.

Les données recueillies aux endroits où l'usage récréatif du cannabis a été légalisé témoignent d'une augmentation de la consommation ainsi que des effets sanitaires néfastes, des troubles psychotiques et des conséquences préjudiciables en matière de sécurité routière.

Environ 4 % de la population mondiale, soit quelque 209 millions de personnes (chiffres de 2020), font usage de cannabis, drogue illicite la plus consommée au monde. Au cours de la dernière décennie, la culture a connu une hausse, et le nombre de personnes prenant du cannabis a augmenté de 23 %. La prévalence de l'usage varie beaucoup selon les régions, et c'est en Amérique du Nord, en Océanie et en Afrique de l'Ouest qu'elle est la plus élevée.

### **Doutes quant à la classification du cannabis**

Certains gouvernements ne sont pas convaincus que le cannabis et les substances apparentées devraient toujours être classés comme nocifs ni que les contrôles prévus par les conventions relatives au contrôle des drogues restent pertinents en ce qui concerne l'usage de cannabis. Ils explorent d'autres solutions, dont la légalisation de l'usage non médical.

### **Les stratégies de légalisation varient grandement d'un pays à l'autre**

Du fait des divers modèles législatifs adoptés par les pays, il est difficile d'évaluer les incidences qu'a la légalisation sur la société. On ne dispose encore que d'éléments limités, et les données communiquées sont souvent trop récentes pour que des conclusions utiles puissent en être tirées.

La tendance à la légalisation de l'offre et de l'usage de cannabis à des fins non médicales a débuté dans les Amériques et se manifeste maintenant en Europe et dans d'autres régions. Le nombre de pays qui ont légalisé est encore faible, mais plusieurs gouvernements envisageraient de suivre cette voie. Ainsi, le Gouvernement luxembourgeois a publié en juin 2022 un projet de loi qui autoriserait les adultes à cultiver jusqu'à quatre pieds chez eux à des fins récréatives. En octobre 2022, le Gouvernement allemand a présenté les grandes lignes d'une loi qui réglerait la distribution contrôlée aux adultes, dans des magasins agréés, de cannabis à usage récréatif. En Italie, en revanche, une proposition de référendum visant à légaliser la culture personnelle du cannabis et d'autres plantes aux propriétés psychoactives a été rejetée par la Cour constitutionnelle en février 2022.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

## La légalisation du cannabis entraîne une hausse de la consommation

D'après certaines données estimatives, la conséquence la plus notable de la légalisation du cannabis est la probabilité d'un usage accru, en particulier chez les jeunes. Des données recueillies aux États-Unis montrent que les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes consomment beaucoup plus dans les États où le cannabis a été légalisé que dans ceux où l'usage récréatif est illégal. Parmi les personnes de 12 ans et plus, les chiffres vont de 16,5 % dans les États n'ayant pas légalisé à 24,5 % dans ceux qui ont légalisé.

## La perception du risque est diminuée du fait de la disponibilité accrue

Il apparaît que la disponibilité accrue de produits du cannabis dans les États où la consommation est légale a fait reculer la perception du risque au sein de la population. Les nouvelles formes proposées, comme les produits comestibles ou produits à vapoter vendus dans des emballages tape-à-l'œil, n'ont fait qu'exacerber ce phénomène. Cela a contribué à banaliser l'usage aux yeux de l'opinion, en particulier des jeunes.

Cette normalisation a réduit la perception des dommages que peut avoir cet usage sur la santé et sur les processus de décision. Il n'en reste pas moins prouvé que l'usage régulier de cannabis a des effets néfastes sur la santé, notamment sur le développement cognitif des jeunes, avec des répercussions sur leurs résultats scolaires et leurs comportements en société.

## Il y a plus d'urgences médicales et d'accidents de la route dans les États qui ont légalisé

L'usage et la puissance accrus de certains produits du cannabis ont des conséquences sanitaires préjudiciables et présentent des risques pour la santé des personnes de tous âges. Partout où le cannabis a été légalisé, les données montrent que les problèmes de santé liés à cette substance ont augmenté. Entre 2000 et 2018, dans le monde, les admissions liées à la dépendance au cannabis et au sevrage correspondant ont été multipliées par huit. Les admissions pour troubles psychotiques liés au cannabis ont également quadruplé. Dans le Colorado (États-Unis), les consultations aux urgences et les hospitalisations dues à un usage excessif de cannabis ont considérablement augmenté après la légalisation. Les visites à l'hôpital faisant suite à des accidents en rapport avec le cannabis ont aussi bondi de 30 %.

Les enquêtes sur les conséquences de la légalisation en matière de sécurité routière ont révélé une hausse significative des accidents mortels dans l'État de Washington et le Colorado (États-Unis) après l'ouverture de points de distribution légaux. Les statistiques montrent que, dans le Colorado, le pourcentage de conducteurs et conductrices impliqués dans des accidents de la route mortels alors qu'ils étaient sous l'influence du cannabis était presque deux fois plus élevé en 2020 qu'en 2013. Dans le Colorado, l'État de Washington et l'Oregon, les déclarations de sinistres avaient par ailleurs nettement plus augmenté que dans les États voisins depuis la légalisation.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

## Les objectifs déclarés de la légalisation ne sont pas atteints

L'objectif premier de la légalisation du cannabis selon les autorités publiques, à savoir réduire les activités criminelles, n'a pas été atteint et les marchés illégaux perdurent. Les chiffres montrent que les marchés illégaux se sont maintenus partout où le cannabis a été légalisé, puisqu'ils assurent 40 % de l'offre au Canada, près de 50 % en Uruguay et 75 % en Californie.

Les gouvernements favorables à la légalisation avaient pour autre grand objectif la génération de revenus fiscaux. Bien que les recettes fiscales provenant de la vente de cannabis aient augmenté chaque année au Canada et aux États-Unis, elles sont plus faibles qu'attendu et ne représentent que 1 % du budget des États qui ont légalisé. L'OICS en conclut que la légalisation n'a pas permis aux gouvernements qui espéraient accroître ainsi leurs recettes fiscales d'atteindre leur objectif.

## L'industrie du cannabis est en pleine expansion

La légalisation du cannabis a donné naissance à un nouveau marché qui offre des perspectives intéressantes en termes de croissance et de possibilités d'investissement. Des grandes entreprises qui cherchent à étendre leurs profits se développent dans le secteur et ont fait pression pour que les contrôles soient levés. Beaucoup souhaitent s'implanter sur le marché du cannabis médical et du cannabis pour adultes qui éclot dans le monde entier. Aux États-Unis, l'offre légale de produits du cannabis fait partie des secteurs à la croissance la plus rapide ; en 2021, les ventes ont généré 25 milliards de dollars, soit 43 % de plus qu'en 2020.

## Les concepts de dépénalisation et de décriminalisation sont différents de la légalisation

Pour l'OICS, il ne fait aucun doute que la légalisation du cannabis à usage non médical est contraire aux conventions relatives aux drogues, qui autorisent en revanche une certaine marge de manœuvre s'agissant de dépénalisation et de décriminalisation. Certains États ont déjà modifié leurs politiques en ce qui concerne la poursuite des auteurs d'infractions liées aux drogues, supprimé les sanctions pénales en cas d'usage non médical de cannabis à des fins personnelles ou reclassé cette conduite en infraction mineure. L'OICS insiste sur le fait que les concepts de « dépénalisation » et de « décriminalisation » sont différents des politiques consistant à explicitement légaliser ou créer un « marché réglementé ». Les cadres juridiques nationaux autorisant l'usage non médical du cannabis violent les conventions relatives au contrôle des drogues, selon lesquelles l'usage de drogues, quel qu'il soit, doit être limité aux seules fins médicales et scientifiques.

## Autres conclusions de l'OICS

L'OICS rappelle aux États Membres que les conventions sont des instruments contraignants, auxquels contreviendrait toute légalisation du cannabis à usage non médical.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

L'OICS fait observer que les conventions offrent une certaine souplesse en ce qui concerne la dépénalisation ou la décriminalisation, stratégies possibles face aux infractions liées au cannabis.

L'OICS souligne que le peu de données fiables dont on dispose sur les effets de la légalisation ne permettent pas de tirer des conclusions utiles. Du fait de la variété des modèles adoptés par les États, les ensembles de données concernant un pays sont difficilement transposables à un autre, et le succès ou l'échec des cadres de légalisation sont difficilement prévisibles.

L'OICS estime qu'il faut étudier de plus près les effets de l'usage de cannabis sur les individus et les sociétés avant de prendre des décisions qui engagent sur le long terme.

L'OICS encourage tous les États parties à la Convention de 1961 à avoir une discussion franche sur les incidences de la légalisation et continue d'offrir son concours aux gouvernements pour l'application des conventions. Il les aide notamment à poursuivre les objectifs de ces instruments dans les limites de la marge de manœuvre permise, au moyen d'approches équilibrées et proportionnées fondées sur le respect des droits humains et la promotion de la santé et du bien-être.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **EN MATIÈRE DE SANTÉ, PERSONNE NE DOIT ÊTRE LAISSÉ POUR COMPTE : PROGRÈS RÉALISÉS S'AGISSANT D'ASSURER UN ACCÈS ADÉQUAT AUX SUBSTANCES PLACÉES SOUS CONTRÔLE INTERNATIONAL À DES FINS MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES**

### Supplément au Rapport annuel de l'OICS pour 2022

En complément de son rapport annuel pour 2022, l'OICS publie un rapport spécial intitulé, *En matière de santé, personne ne doit être laissé pour compte : progrès réalisés s'agissant d'assurer un accès adéquat aux substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques*, qui se fonde sur les informations que lui ont communiquées les gouvernements et la société civile. Cette analyse coïncide avec l'initiative par laquelle la présidence de la Commission des stupéfiants à sa soixante-cinquième session entendait intensifier la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale en matière de drogues et consistant à améliorer la disponibilité des substances placées sous contrôle et l'accès à ces substances à des fins médicales et scientifiques.

### Les différences régionales dans la disponibilité des analgésiques opioïdes, dont la morphine, persistent

Les données montrent que beaucoup de pays ont toujours du mal à se procurer assez d'analgésiques opioïdes pour traiter la douleur. S'agissant des substances psychotropes, la situation est moins tranchée, mais il semble que l'accès et la disponibilité limités, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, posent problème.

Des disparités régionales existent aussi en ce qui concerne les médicaments contenant de la morphine, puisque de nombreux pays ont des difficultés à s'en procurer alors même que des quantités suffisantes de matières premières seraient disponibles.

Vu qu'une grande partie de la morphine disponible sert à fabriquer de la codéine, qui entre dans la composition de médicaments antitussifs par exemple, seule une petite quantité peut être directement consommée à d'autres fins médicales, comme le soulagement de la douleur ou les soins palliatifs.

Selon les données communiquées, la quantité limitée de morphine utilisée directement pour la prise en charge de la douleur l'est en premier lieu dans les pays à revenu élevé. Les données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) relatives à la disponibilité de morphine orale dans les établissements publics de soins primaires le confirment, en ce qu'elles font apparaître des différences considérables de consommation entre les pays classés par groupes de revenus.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## Des disparités régionales sont observées dans les niveaux de consommation d'antiépileptiques et de médicaments contre le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)

De grandes tendances se dégagent en ce qui concerne les disparités régionales caractérisant la consommation de plusieurs substances psychotropes. Ainsi, la consommation d'antiépileptiques, notamment de clonazépam et de phénobarbital, est faible en Afrique, en Asie et en Océanie par rapport aux niveaux enregistrés dans les Amériques et en Europe, bien que ces substances soient parmi les plus échangées sur le marché.

De même, la consommation de méthylphénidate connaît d'importantes disparités régionales, alors que, d'après les informations dont on dispose, les niveaux de prévalence du TDAH ne semblent pas si différents d'une région à l'autre.

## Seul un petit nombre de pays utilisent des substances placées sous contrôle pour traiter la dépendance aux opioïdes

L'efficacité des traitements par agonistes opioïdes en cas de dépendance aux opioïdes a été scientifiquement prouvée. Il n'en demeure pas moins que la consommation de méthadone et de buprénorphine à cette fin se concentre dans un nombre réduit de pays, dont la plupart se trouvent en Europe occidentale et centrale. Ailleurs où l'usage de drogues par injection est répandu, l'offre de traitements à base de buprénorphine, de méthadone et d'agonistes opioïdes est limitée, voire inexistante. Compte tenu de leur efficacité thérapeutique, l'OICS exhorte les gouvernements et les autorités médicales à utiliser la méthadone et la buprénorphine pour traiter la dépendance aux opioïdes.

## La livraison de médicaments soumis à contrôle en situation d'urgence reste problématique

Alors que le besoin de substances soumises à contrôle en situation d'urgence augmente à l'échelle mondiale, les pays ont du mal à se procurer et à livrer ces substances en temps voulu. Ces difficultés s'expliquent en partie par les formalités administratives supplémentaires qui sont requises pour le mouvement international des substances placées sous contrôle.

Celles de ces substances qui sont incluses dans les kits sanitaires distribués en cas d'urgence humanitaire, telles que la morphine, le diazépam et le phénobarbital, sont essentielles pour la prise en charge de la douleur, les soins palliatifs, les soins chirurgicaux et l'anesthésie, ainsi que pour le traitement des troubles mentaux et affections neurologiques des personnes confrontées à diverses situations d'urgence, résultant notamment de conflits prolongés et de changements climatiques.

L'expérience de la Belgique, du Brésil et du Liban, qui ont adopté diverses mesures pour faciliter l'accès aux fournitures médicales, fait ressortir toute l'importance que revêtent l'adoption rapide





Pour information seulement — document sans caractère officiel

d'une législation d'urgence, l'apport des modifications voulues à la législation et une communication coordonnée pour accélérer l'accès aux substances soumises à contrôle aux fins de l'aide humanitaire.

## La chaîne d'approvisionnement mondiale en médicaments a enregistré quelques progrès depuis la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a confronté les économies et les systèmes de santé publique de tous les pays à des défis sans précédent depuis le début de 2020. Les confinements, les fermetures de frontières et les mesures de distanciation physique ont perturbé la chaîne d'approvisionnement mondiale en médicaments du fait que des produits de départ et principes pharmaceutiques actifs essentiels ne pouvaient pas être fabriqués dans certaines grandes économies. Les difficultés logistiques causées par la fermeture des frontières et les politiques de distanciation physique ont entraîné de longs délais.

Ayant analysé les données émanant des gouvernements et des organisations de la société civile, l'OICS a constaté que des progrès avaient été réalisés dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en 2022. Des mesures sont encore requises des États Membres, mais aussi de la communauté internationale, dans d'importants domaines.

## La hausse soudaine de la production et du trafic illicites de cocaïne fait planer une menace croissante

L'évolution du paysage criminel dans les régions du monde touchées par la culture illicite du cocaïer a entraîné une augmentation sans précédent de cette culture ainsi que de la fabrication et du trafic de cocaïne. Le degré de spécialisation des fabricants et des trafiquants aux différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement en cocaïne leur permet de proposer à la consommation finale de plus grandes quantités d'un produit plus pur, et ce à des prix réduits.

L'OICS recommande de mener une action coordonnée ciblant chaque maillon de cette chaîne au moyen d'interventions fondées sur des données probantes dans les domaines de la culture du cocaïer et du contrôle des précurseurs, grâce notamment à des partenariats entre pouvoirs publics et entreprises privées de transport maritime et de logistique pour s'attaquer au trafic et perturber les flux financiers illicites qui en découlent.

## Des mesures doivent être prises pour que les personnes présentant des troubles de santé mentale aient accès à un traitement et à des médicaments adéquats, y compris dans les situations d'urgence

L'OICS observe que les personnes présentant des troubles de santé mentale n'ont pas accès aux services (traitements ou médicaments) voulus et que l'insuffisance des investissements réalisés a pour effet que les besoins de ce groupe de population ne sont pas satisfaits.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

D'après les données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les trois quarts au moins des personnes souffrant de troubles mentaux, neurologiques ou liés à l'usage de substances vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Pour ces populations, les services de santé mentale sont rares et souvent difficiles d'accès.

Le grand nombre de crises humanitaires causées par les conflits armés, les changements climatiques ou les urgences de santé publique a eu de fortes répercussions sur la santé mentale des personnes dans toutes les régions du monde. Certains groupes, notamment le personnel de santé et d'autres personnels de première ligne, les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues ou de troubles mentaux préexistants, ont été particulièrement touchés.

En même temps, l'OICS s'inquiète de plus en plus de la surprescription de substances psychotropes destinées au traitement de troubles mentaux, neurologiques et liés à l'usage de substances dans certains pays. Il s'inquiète aussi de ce que, par manque d'accès à des services professionnels, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale aient recours à l'automédication sans supervision.

L'OICS rappelle aux gouvernements que les personnes présentant des problèmes de santé mentale doivent avoir l'accès voulu à un traitement adéquat et aux médicaments nécessaires pour les soulager. Il les encourage à prévoir dans leurs systèmes nationaux de soins de santé des services de traitement et de soutien fondés sur des données probantes en matière de santé mentale et à veiller à ce que ces services continuent d'être fournis en situation d'urgence.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **RAPPORT SUR LES PRÉCURSEURS POUR 2022**

### Trois nouveaux précurseurs chimiques ont été placés sous contrôle international

À sa soixante-cinquième session, en mars 2022, la Commission des stupéfiants a inscrit trois nouvelles substances au Tableau I de la Convention de 1988. Il s'agit de produits chimiques (4-AP, 1-boc-4AP et norfentanyl) utilisés dans la fabrication illicite de fentanyl, un opioïde très puissant. Cette décision de placement sous contrôle international, portant à 33 le nombre total de substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention de 1988, a pris effet le 23 novembre 2022.

### Les pays signalent de nombreuses saisies de produits chimiques non soumis à contrôle et de précurseurs sur mesure

Soixante-sept pays des cinq continents ont désormais signalé des saisies de substances non inscrites aux Tableaux de la Convention de 1988, ce qui est le signe d'une intensification du trafic mondial de ce type de produits chimiques et précurseurs. Des produits chimiques non inscrits aux Tableaux sont utilisés pour fabriquer illicitement des drogues de tous types, cannabis excepté. Ces huit dernières années, 10 nouvelles substances, dont des précurseurs sur mesure n'ayant pas d'usage légitime connu, ont été ajoutées aux Tableaux I et II.

Préoccupé par la propagation à l'échelle mondiale de produits chimiques non inscrits aux Tableaux, l'OICS aide les gouvernements à y faire face, au moyen notamment des activités qu'il mène par référence aux articles 12 et 13 de la Convention de 1988.

### Les saisies de précurseurs de la méthamphétamine ne cessent de diminuer, malgré une disponibilité accrue de méthamphétamine

Les saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine, substances utilisées dans la fabrication illicite de méthamphétamine, n'ont cessé de diminuer. Dans le même temps, la quantité de méthamphétamine saisie a augmenté, ce qui indique que des précurseurs de rechange, dont des précurseurs sur mesure, sont employés pour fabriquer illicitement cette drogue. Ce phénomène bien établi en Europe prend de l'ampleur dans d'autres parties du monde, comme il ressort des données communiquées à l'OICS.

### Les organisations de trafiquants déplacent vers l'Europe les activités de transformation de la cocaïne

La découverte de 15 laboratoires de traitement de la cocaïne donne à penser que les organisations de trafiquants recourent à de nouvelles méthodes sophistiquées pour la contrebande de cocaïne base. Sur ces laboratoires, six étaient situés en Europe, ce qui montre que les organisations de trafiquants tendent à déplacer les activités de transformation vers cette région. En général, les laboratoires découverts servaient à extraire la cocaïne base des matériaux de support auxquels





Pour information seulement — document sans caractère officiel

elle avait été incorporée, pour ensuite la raffiner en chlorhydrate de cocaïne extrêmement pur.

## L'offre d'héroïne et les saisies de son principal précurseur sont sans commune mesure

Les saisies mondiales d'anhydride acétique, utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne, ont continué de reculer, notamment dans les pays qui avaient auparavant signalé en avoir saisi de grandes quantités. En 2021, la Türkiye avait réalisé plus de 60 % des saisies mondiales de cette substance. Parallèlement, le trafic de chlorure d'acétyle, substance apparue en 2018 comme pouvant remplacer l'anhydride acétique, est resté une source de préoccupation pour l'OICS.

## Internet et ses plateformes de commerce sont mis à profit par l'industrie illicite de la drogue

Les trafiquants continuent de mettre à profit les plateformes Internet pour trouver et acheter les précurseurs chimiques et les équipements servant à la fabrication illicite de drogues. De leur côté, des vendeurs se servent d'Internet pour proposer illégalement des précurseurs. La surveillance d'Internet et les enquêtes visant les annonces en ligne suspectes en rapport avec des précurseurs sont essentielles pour lutter contre les ventes illégales et faire la lumière sur les réseaux criminels. L'opération Acronym que l'OICS a menée en Inde en 2021 en a apporté la preuve.

## Une stratégie renforcée de contrôle des précurseurs est nécessaire pour contrer l'évolution de la fabrication illicite de drogues

La rapidité avec laquelle l'industrie des drogues illicites contourne les mesures de contrôle international appliquées aux substances qui y sont soumises et la nécessité de veiller à ce que l'industrie chimique légitime puisse commercer de manière sûre et ininterrompue supposent d'adopter une stratégie renforcée de contrôle des précurseurs. En soutien aux gouvernements, l'OICS a conçu un ensemble d'outils et de ressources visant à faire progresser les connaissances aux niveaux national et international. Ainsi, il a publié en 2022 le document intitulé « Prolifération de produits chimiques et de précurseurs « sur mesure » non placés sous contrôle : Options en faveur d'une action mondiale », qui doit les aider à lutter contre le détournement de produits chimiques non soumis à contrôle utilisés dans la fabrication illicite de drogues et à donner suite à la résolution 65/3 de la Commission des stupéfiants.

En octobre 2022, l'OICS a mis en ligne sa nouvelle plateforme PEN Online Light, qui permet d'étendre, à titre volontaire, aux substances non placées sous contrôle le système de notifications préalables à l'exportation utilisé pour les précurseurs soumis à contrôle.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

## FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

### Afrique

**Trafic de cocaïne, de cannabis et de tramadol en Afrique.** Les données disponibles sur les saisies indiquent que le trafic de cocaïne continue de poser un problème de taille aux pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Il en va de même pour le trafic et l'usage de cannabis et de tramadol dans de nombreux pays du continent.

**Le manque de données officielles sur les saisies de drogues et la prévalence de la consommation empêche les pays de la région de surmonter les problèmes qui se posent en matière de drogues.** Il entrave aussi la capacité de la communauté internationale à apporter son soutien.

**L'Afrique compte parmi les régions du monde où la disponibilité de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques est la plus basse.** Il reste difficile de déterminer les niveaux de consommation de substances psychotropes dans la région car, depuis plusieurs années, seul un quart des pays fournissent à l'OICS des données sur leur consommation de quelque substance que ce soit.

### Amériques

#### Amérique centrale et Caraïbes

**Plusieurs pays de la région ont déclaré avoir saisi d'importantes quantités de cocaïne,** ce qui témoigne d'une augmentation du trafic de drogues après les restrictions des déplacements imposées pendant la pandémie de COVID-19.

**Des nouvelles substances psychoactives ont été détectées dans huit pays et territoires d'Amérique centrale et des Caraïbes.** Les informations restent limitées concernant les mesures juridiques prises pour contrecarrer leur propagation.

**La plupart des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ne disposent toujours pas d'enquêtes épidémiologiques récentes sur la prévalence de l'usage de drogues.** Il est donc compliqué d'adapter les interventions destinées à lutter contre cet usage.

**Les niveaux de consommation de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques dans la région restent difficiles à déterminer.** Seul un tiers des pays et territoires ont fourni à l'OICS des données sur la consommation de quelque substance psychotrope que ce soit ces dernières années.

#### Amérique du Nord

**L'épidémie de surdoses qui touche l'Amérique du Nord s'est aggravée au Canada et aux États-Unis.** La fabrication illicite et le trafic d'opioïdes de synthèse en Amérique du Nord ont exacerbé la crise liée à l'épidémie d'opioïdes et aux surdoses de drogues dans la région, entraînant une augmentation des décès. Au Canada, l'offre de drogues de plus en plus toxiques a fait empirer la crise





Pour information seulement — document sans caractère officiel

des surdoses. La toxicité accrue des opioïdes et des stimulants s'est traduite par un plus grand nombre de décès. Malgré les mesures prises pour atténuer les conséquences néfastes de l'usage de drogues, qui ont consisté notamment à améliorer la disponibilité de la naloxone et l'accès à cette substance, un nombre plus élevé de décès par surdose a été enregistré.

**En Amérique du Nord, les réglementations relatives à l'usage non médical du cannabis continuent d'évoluer d'une manière incompatible avec les dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues.** Aux États-Unis, si le cannabis reste soumis à contrôle au niveau fédéral, les réglementations des différents États concernant l'usage non médical s'écartent de plus en plus de la législation fédérale. Les informations concernant l'usage de cannabis diffusées depuis que les États ont légalisé sont insuffisantes, en particulier pour les adolescentes et adolescents.

## Amérique du Sud

**Il a été observé que les organisations de trafiquants de drogues présentes dans la région amazonienne du Brésil et du Pérou élargissaient leur influence et diversifiaient leurs activités en se livrant à la criminalité environnementale.** Cette évolution pourrait expliquer l'augmentation du nombre de meurtres visant les membres des populations autochtones et les défenseurs de l'environnement.

**L'Équateur a signalé une intensification de la violence, due au fait que le pays est devenu une plaque tournante pour le stockage et la distribution de cocaïne sur les itinéraires du trafic.** Il en a découlé une augmentation du trafic transatlantique de cette substance.

**En 2021, la culture de la coca (204 000 hectares) et la fabrication potentielle de cocaïne (1400 tonnes) ont atteint des niveaux historiques en Colombie.**

## Asie

### Asie de l'Est et du Sud-Est

**La fabrication, le trafic et l'usage illicites de méthamphétamine qui ont cours en Asie de l'Est et du Sud-Est représentent toujours une menace sérieuse pour la paix, la stabilité et la santé publique dans les pays de la région.** Les marchés illicites continuant de se développer, des quantités record de cette substance sont saisies, notamment sous forme de comprimés, dans toute la région.

En revanche, les précurseurs nécessaires à sa fabrication illicite n'y ont été saisis qu'en très faibles quantités. Les groupes criminels organisés semblent utiliser de plus en plus de produits chimiques non placés sous contrôle comme solutions de rechange pour la fabrication de méthamphétamine et d'autres drogues synthétiques.

Ils se sont par ailleurs adaptés aux restrictions imposées aux frontières et en matière de déplacements. Si le trafic par voie aérienne s'est considérablement réduit, le trafic par services de messagerie et l'exploitation des plateformes en ligne connexes ont pris de l'ampleur.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

**L'Asie de l'Est et du Sud-Est suscite une vive inquiétude en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques.** Elle fait partie des régions où les analgésiques opioïdes les plus courants sont le moins disponibles.

**L'OICS prend note avec préoccupation des informations relevant du domaine public selon lesquelles la peine de mort continue d'être appliquée pour des infractions liées aux drogues** dans plusieurs pays de la région. Il rappelle que le recours aux exécutions extrajudiciaires face aux activités liées aux drogues constitue une violation des conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

### Asie du Sud

**Durant la période considérée, les pays d'Asie du Sud ont procédé à d'importantes saisies de méthamphétamine,** sous forme de comprimés et de cristaux, qui avait fait l'objet d'un trafic depuis l'Asie du Sud-Est.

**Les pays d'Asie du Sud continuent de faire état de niveaux élevés d'usage d'opioïdes à des fins non médicales,** pratique qui concerne une grande partie de la population. Le nombre de personnes faisant usage d'opioïdes serait plus élevé en Asie du Sud que dans toute autre région.

**La disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes destinés à un usage médical est insuffisante en Asie du Sud.** L'OICS souligne que les substances placées sous contrôle international doivent être suffisamment disponibles à des fins médicales.

**Il demande à nouveau à tous les gouvernements des pays d'Asie du Sud de mettre au point des mécanismes permettant d'améliorer la collecte d'informations sur la prévalence de l'usage de drogues dans la région.** L'objectif est d'élaborer des stratégies de prévention et de mettre à la disposition de l'ensemble des populations concernées des structures de traitement qui soient fondées sur des données factuelles et adaptées aux besoins et capacités de chaque pays.

### Asie occidentale

**L'Afghanistan reste de loin la principale source d'opium illicite dans le monde, sa part dans la production mondiale ayant été estimée à 86 % en 2021.** L'opium produit en Afghanistan a continué d'approvisionner les marchés des pays voisins ainsi que de l'Afrique, de l'Asie du Sud, de l'Europe et du Moyen-Orient ; une plus petite partie était destinée aux marchés d'Amérique du Nord et d'Océanie. **La forte augmentation de la fabrication de méthamphétamine en Afghanistan est très préoccupante,** cette tendance observée depuis 2012 s'étant poursuivie en 2021. L'OICS demande à la communauté internationale de continuer à soutenir les efforts déployés dans le pays en matière de contrôle des drogues afin de protéger la santé publique. Il souligne qu'il importe de renforcer les capacités du pays à fournir des services de traitement et de réadaptation aux personnes faisant usage de drogues, en particulier aux femmes.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Les États d'Asie centrale restent confrontés à une hausse du trafic et du mésusage de substances psychotropes et à l'apparition de nouvelles substances psychoactives.** Ils font toujours face à d'importantes difficultés liées à la hausse de l'usage et du trafic de substances psychotropes, y compris de drogues synthétiques. Les pays d'Asie occidentale ont également observé que les services postaux, Internet, les comptes de réseaux sociaux et les plateformes de messagerie étaient davantage utilisés pour vendre des drogues illicites.

## Europe

**L'Europe reste une importante région de fabrication, de trafic et de consommation de drogues illicites. La plupart des activités illicites liées à la drogue sont revenues à des niveaux similaires à ceux d'avant la pandémie, ce qui s'est traduit par une disponibilité encore plus grande et par des prix encore plus bas. Les drogues qui circulent sont aussi plus puissantes qu'auparavant.** Le trafic de cocaïne, qui se fait principalement au moyen de conteneurs maritimes expédiés depuis l'Amérique du Sud, a augmenté ces dernières années. La région est également en train de se convertir en région de transit d'où les trafiquants acheminent la cocaïne vers des pays extraeuropéens.

**Les schémas de consommation de drogues sont de plus en plus complexes dans la région. Les problèmes de drogues sont plus souvent associés à l'usage de produits médicaux, de nouvelles substances psychoactives non soumises à contrôle et de substances telles que GBL, GHB et kétamine dans certains pays.** Cette situation, à quoi s'ajoutent le vieillissement de la population ayant recours aux opioïdes et l'aggravation des difficultés économiques et des souffrances morales des groupes marginalisés, appelle la mise en place d'une surveillance plus étroite et de programmes de prévention et de traitement plus ciblés.

**Préoccupé par la crise humanitaire qui sévit en Ukraine, l'OICS demande que soit assuré un accès sans entrave aux médicaments, y compris ceux contenant des substances placées sous contrôle international.** Les gouvernements sont encouragés à appliquer des procédures de contrôle simplifiées pour l'exportation et le transport de ces médicaments vers les zones touchées. Ce conflit persistant pourrait aussi aggraver l'usage de substances en raison du stress psychologique intense auquel sont plus susceptibles d'être soumises les personnes qui le fuient. De même, l'instabilité causée par la guerre pourrait avoir des incidences sur le trafic de drogues, en ce qu'elle pourrait créer des possibilités de fabrication illicite ou entraîner des modifications des itinéraires de trafic.

## Océanie

**L'augmentation de l'usage de drogues, en particulier de méthamphétamine, et les activités des groupes criminels organisés posent problème à de nombreuses communautés de la région du Pacifique.** Cette situation découle de l'intensification du trafic de drogues dans les États insulaires du Pacifique, qui servent toujours de zones de transit pour le trafic à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Les pays qui ne sont pas parties aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues se situent toujours dans cette région principalement.** Celle-ci s'en trouve très exposée au trafic de drogues et de précurseurs à grande échelle et aux risques connexes tels que le blanchiment d'argent et l'usage et la production illicite de drogues sur le plan local.

**Le trafic de fentanyl et d'autres opioïdes dangereux s'étend aux marchés d'Océanie.** Une saisie record de fentanyl a été réalisée en Australie. De nouveaux opioïdes synthétiques non médicaux ont été détectés en Nouvelle-Zélande.

**Dans certains pays de la région, la disponibilité des stupéfiants et substances psychotropes à usage médical est insuffisante.** L'Australie et la Nouvelle-Zélande déclarent des niveaux de consommation d'analgésiques opioïdes beaucoup plus élevés que les autres États insulaires du Pacifique.





Pour information seulement — document sans caractère officiel

## INITIATIVES DE L'OICS VISANT À AIDER LES ÉTATS MEMBRES

### Projet « INCB Learning »

Initiative de l'OICS, le projet « INCB Learning » vise à renforcer la capacité des gouvernements à appliquer les dispositions des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à atteindre les objectifs de développement durable. Il comporte cinq modules électroniques d'apprentissage en ligne (en anglais et dans d'autres langues) et donne lieu à des formations et séminaires virtuels et en personne.

En 2022, l'OICS a organisé dans ce cadre des séminaires de formation virtuels à l'intention de 30 fonctionnaires de 10 pays d'Afrique, d'Amérique centrale et des Caraïbes, et d'Amérique du Sud.

La même année, un nouveau module devant aider les gouvernements à garantir la disponibilité à des fins médicales et scientifiques des stupéfiants et substances psychotropes placés sous contrôle a été mis au point.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2022, 1 259 fonctionnaires de 145 pays et territoires s'étaient inscrits aux modules en ligne du projet « INCB Learning » ; plus de la moitié (54 %) étaient des femmes. L'OICS encourage les gouvernements à inscrire aux modules en ligne le personnel de leurs autorités nationales compétentes et à lui faire connaître les sujets pour lesquels des formations supplémentaires seraient nécessaires.

### Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS)

Le Programme GRIDS, auquel est rattachée la plateforme de communication en temps réel IONICS, favorise l'échange d'informations entre services de détection et de répression afin d'empêcher l'arrivée de substances dangereuses sur les marchés de consommation. En 2022, une augmentation significative des échanges en temps réel entre ces services et les autorités de réglementation a été enregistrée sur la plateforme IONICS concernant le trafic. Des échanges se rapportant aux nouvelles substances psychoactives (NSP) et aux opioïdes synthétiques non médicaux et dangereux, dont les nouveaux opioïdes synthétiques non apparentés au fentanyl (groupe des nitazènes, par exemple), ont conduit à l'ouverture d'enquêtes et aidé les services de détection et de répression à démanteler des groupes criminels organisés dans plusieurs pays.

L'année dernière, l'OICS a organisé, dans le cadre du Programme GRIDS, 30 formations qui ont été suivies par plus de 600 agentes et agents de première ligne. Elles étaient conduites par le personnel technique régional basé en Égypte, en Inde, au Mexique, au Nigéria et en Thaïlande et portaient sur la manipulation et la saisie en toute sécurité des opioïdes, ainsi que sur l'échange d'informations à l'aide des plateformes IONICS et GRIDS.

Les opérations ciblées menées dans le cadre des accords de coopération que l'OICS a conclus avec l'Organisation douanière d'Océanie, l'Union postale universelle, l'Organisation mondiale des



Pour information seulement — document sans caractère officiel

douanes et, plus récemment, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes, donnent plus de poids aux efforts internationaux déployés pour repérer les plaques tournantes du trafic de NSP. L'opération GAPZ de 2021/22, par exemple, a fait intervenir les points de contact pour l'application de la loi et de la réglementation désignés au titre des projets « Ion » et « OPIOIDS » de l'OICS et a abouti à des saisies.

## Programme de contrôle des précurseurs de l'OICS

### L'industrie chimique a un rôle déterminant à jouer face à un marché illicite des drogues en pleine évolution

L'évolution rapide des tendances du trafic de drogues et de précurseurs exige de mener une action énergique et modulable et de faire appel à l'industrie dans le cadre de partenariats public-privé. L'OICS et 12 gouvernements expérimentent actuellement une approche innovante visant à faire jouer un plus grand rôle à l'industrie face aux défis du contrôle international des précurseurs et aux acteurs criminels du secteur des drogues qui infiltrent les marchés des produits chimiques licites.

### L'OICS et les États Membres collaborent pour suivre la trace des équipements servant à fabriquer illicitement des drogues

Les gouvernements sont de plus en plus conscients de la nécessité de suivre la trace des équipements servant à la fabrication illicite de drogues et de mener plus d'opérations fondées sur l'article 13 de la Convention de 1988. L'OICS a conçu des documents d'orientation et des outils pratiques et encouragé les gouvernements à coopérer pour prévenir le détournement et le trafic de tels équipements et enquêter sur les affaires qui survenaient. En octobre 2022, il a consulté les États Membres sur le sujet et publié le premier rapport technique consacré à ces équipements et à l'article 13.









## ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de suivre l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 conformément à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social de l'ONU par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Il y examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS s'attache à identifier et à anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.